



## Remboursement abonnement salle de sport

-----  
Par Madameaime

Bonjour,

En novembre 2022 j'ai été dispensé de sport par ma sage femme par rapport à ma grossesse.

En mars 2023 j'ai entamé la procédure de remboursement de mon abonnement de la salle telle que cette dernière m'avait dit de faire.

Elle m'a indiquée qu'il fallait d'abord que j'envoie mon dossier à leur "assurance", chose que j'ai faite et en juillet 2023 leur organisme d'assurance m'a indiquée avoir versé à la salle le montant qu'il me devait de novembre à juin (fin de mon abonnement).

La salle m'a indiquée que mon remboursement serait fait tous les mois pendant 7 mois, à partir de septembre 2023.

Nous sommes le 17 novembre et je n'ai toujours pas de remboursement... la salle ne répond pas à mes emails, et leur organisme d'assurance m'a indiquée que eux non plus avait du mal à les joindre et que la salle c'était fait rachetée cet été!!

Ma question est la suivante:

Étant donné que la salle a été rachetée, est-ce que je vais quand même réussir à me faire rembourser? Et quelles procédures je peux mettre en place afin de les faire bouger?

On parle quand même de 220€, j'en ai vraiment besoin et encore plus avec un bébé de 6 mois.. Cette situation me pèse et m'angoisse financièrement..

Merci pour votre aide.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Même si la salle a été rachetée, les contrats en cours restent opposables à la nouvelle entité.

Un courrier RAR pourrait leur rappeler leurs obligations.

-----  
Par morobar

Bjr,

les contrats en cours restent opposables à la nouvelle entité.

En l'état de la situation exposée, on n'en sait strictement rien.

Une cession de fonds de commerce n'implique pas la reprise des contrats commerciaux en cours.

-----  
Par yapasdequoi

Vous pourriez consulter un avocat ou trouver de l'aide auprès d'une association de consommateurs.